

#### DEC201246DR15

Décision portant délégation de signature à M. Rémi Fronzes, directeur de l'unité l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

## LE DELEGUE REGIONAL.

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine à compter du 1er avril 2018 ;

**Vu** la décision DEC183104INC du 21 décembre 2018 portant cessation de fonctions de M. Jean-Louis Mergny et nomination de M. Rémi Fronzes aux fonctions de directeur et de M. Gilles Guichard aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

**Vu** la décision DEC183104INC du 18 décembre 2019 portant cessation de fonctions de M. Gilles Guichard et nomination de M. Brice Kauffmann aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3033 intitulée Unité de soutien à la recherche IECB ;

# **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Rémi Fronzes, directeur de l'unité UMS3033, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique 1 et dans la limite des crédits de l'unité;
- 2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 

HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémi Fronzes, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie Djian, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

### Article 3

La décision n° DEC190272DR15 du 1er janvier 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 1er janvier 2020

Le délégué régional Younis Hermès